



# AVIS DE CONCOURS 2025

Filière culturelle - Catégorie B (Femme/Homme)  
(Arrêté d'ouverture n° 2024-98 du 30 juillet 2024)

Les Centres interdépartementaux de gestion de la Petite Couronne et de la Grande Couronne de la région Ile-de-France, les Centres départementaux de gestion de la région Centre-Val de Loire

**Le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne (Centre organisateur)**

**CO-ORGANISENT**

## UN CONCOURS D'ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES PRINCIPAL DE 2<sup>e</sup> CLASSE

CONDITIONS D'INSCRIPTION	DATE ET LIEUX DES PREMIÈRES ÉPREUVES	NOMBRE DE POSTES OUVERTS				
		Musée	Bibliothèque	Archives	Documentation	Total
<b>Concours externe :</b> Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle classé au moins au niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié, correspondant à l'une des spécialités suivantes : Musée, Bibliothèques, Archives, Documentation.	<b>JEUDI 15 MAI 2025</b> dans les locaux de Centrex à Noisy-le-Grand (93) et / ou dans les locaux de l'Espace Jean MONNET de RUNGIS (94) et / ou dans les locaux du Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne à Lieusaint (77) selon le nombre de candidats admis à concourir	9	33	6	5	<b>53</b>
<b>Concours interne :</b> Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L.5 du Code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins <b>quatre ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé</b> et étant en activité le jour de la clôture des inscriptions. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement d'un État membre de la Communauté européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autre que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article L.2 du Code général de la fonction publique exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces États une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès au cadre d'emplois.		4	19	3	2	<b>28</b>
<b>3<sup>e</sup> concours :</b> Ouvert aux candidats justifiant, au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle le concours est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats, bénéficiant d'une décharge d'activité de services ou mis à disposition d'une organisation syndicale, soient prises en compte. Le cumul de plusieurs activités ou mandats peut être pris en compte dans le décompte de la durée de l'expérience nécessaire pour le troisième concours, dès lors que ces activités ou mandats ne sont pas exercés sur les mêmes périodes. La durée des contrats d'apprentissage et celle des contrats de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.		3	12	2	1	<b>18</b>
<b>Total</b>		<b>16</b>	<b>64</b>	<b>11</b>	<b>8</b>	<b>99</b>

La période de préinscription en ligne, de demande et de retrait des dossiers est fixée du 10 septembre au 16 octobre 2024 inclus.

Les demandes d'inscription sont à effectuer par internet via le portail national [www.concours-territorial.fr](http://www.concours-territorial.fr) ou sur le site [www.cdg77.fr](http://www.cdg77.fr). ou à défaut, par courrier adressé au Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne, 10 Points de Vue, CS 40056, 77564 LIEUSAINT Cedex.

La date de clôture des inscriptions (date limite de dépôt de dossiers) est arrêtée au 24 octobre 2024.

Les dossiers d'inscription comportant les pièces demandées devront être transmises via l'espace sécurisé ou être postés avant minuit (le cachet de La Poste faisant foi) au 10 Points de Vue, CS 40056, 77564 LIEUSAINT Cedex ou déposés à l'accueil du Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne avant 17H00 à cette date.

La Présidente du Centre départemental  
de gestion de Seine-et-Marne  
Maire d'Arville

Anne THIBAUT  
Officier de l'ordre national du Mérite

Précision : les emplois dont les attributions ne sont pas séparables de l'exercice de la souveraineté comportent une participation directe ou indirecte à l'exercice de prérogatives de puissance publique ne peuvent être occupés par les ressortissants européens (cf. article 1 du décret n° 2010-311 du 22/03/2010 modifié).